



*La chronique de l'Observatoire de la non-prolifération, septembre 2013*

*The Non-Proliferation Monthly's Editorial, September 2013*

***La Syrie et l'arme chimique :  
de l'horreur à la diplomatie ?***

*Par Bernard Sitt, directeur CESIM*

L'emploi de l'arme chimique en Syrie est un scénario du pire, qui a mis à nu les impuissances de la communauté internationale lorsqu'elle a été amenée à faire face à un dictateur régional possédant des armes chimiques, et les ayant selon toute vraisemblance employées contre sa propre population, notamment le 21 août 2013 dans un faubourg de Damas. Le rapport de la Mission spéciale des Nations unies chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi, remis le 16 septembre dernier au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, contient à cet égard des éléments de preuve indiscutables, et le Secrétaire général des Nations unies l'a qualifié d'accablant.

Mais l'option d'une intervention armée des occidentaux agréée par le Conseil de sécurité n'a pas pu tenir longtemps face au veto russe et chinois, et n'a même pas pu jouer le rôle dissuasif qu'elle aurait pu avoir vis-à-vis de Bachar el-Assad. Cela étant, l'accord cadre américano-russe du 14 septembre, accompagné du dépôt le même jour de l'instrument d'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), a permis un déblocage de la situation, à ce stade en tous cas.

Et un pas supplémentaire assez substantiel a été franchi avec l'adoption le 27 septembre de la résolution 2118 du Conseil de sécurité. Même si elle traduit des compromis qui sauvent la mise du pouvoir syrien, cette résolution, qui détaille le processus de désarmement chimique de ce pays,

***Syrian chemical weapons :  
from horror to diplomacy ?***

*By Bernard Sitt, director, CESIM*

The use of chemical weapons in Syria is a worst-case scenario that has exposed the international community's impotence in the face of a regional dictator in possession of chemical weapons and by all accounts willing to use them against his own people, notably during the attack on a suburb of Damascus on the 21<sup>st</sup> August 2013. The report of the United Nations Mission to Investigate Allegations of the Use of Chemical Weapons in Syria, submitted to the Security Council and the General Assembly on the 16<sup>th</sup> September, contains irrefutable proof that chemical weapons were used. The Secretary General called the report "shocking".

Yet the option of a Security-Council backed Western military intervention was scuppered by the Russian and Chinese veto, and was not even able to play the kind of deterrent role vis-à-vis Bashar al-Assad that it might have done. Be that as it may, the agreement between the United States and Russia on the 14<sup>th</sup> September, followed on the same day by the submission of Syria's accession instrument to the Chemical Weapons Convention, has facilitated at least a temporary breakthrough.

A further substantial step was taken with the adoption on the 27<sup>th</sup> September of Security Council Resolution 2118. Although it contains a series of compromises that have saved the Syrian regime, this resolution, which provides a detailed roadmap of the country's process of chemical

adopte un ton ferme et énonce un certain nombre de dispositions contraignantes :

- Elle condamne l'emploi d'armes chimiques en Syrie, et considère qu'un tel emploi constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, ce qui la place implicitement dans le contexte du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire permet d'envisager l'usage de la force en cas d'emploi. Elle inclut aussi en plus une référence explicite au chapitre VII, qui a cependant été voulue plus indirecte par la Russie et la Chine, en ce sens qu'en cas de non-respect des mesures « en vertu du chapitre VII » seraient prises.
- Conformément à la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques du 27 septembre, la Syrie devait fournir dans les sept jours des informations supplémentaires sur ses armes chimiques et doit achever la destruction de tous les « équipements et matières » liés à son armement chimique avant le 30 juin 2014. Elle a fourni une première liste de ses armes le 19 septembre, qu'elle devait compléter le 4 octobre au plus tard.

A l'occasion de son adhésion à la CIAC, la Syrie a déclaré qu'elle s'y conformerait fidèlement et de bonne foi, et qu'elle l'appliquerait à titre provisoire en attendant son entrée en vigueur formelle. C'est un langage qui mérite d'être noté.

Il est à présent essentiel de vérifier la mise en œuvre effective des engagements syriens, et la CIAC offre, parallèlement à la résolution 2118, toutes les dispositions utiles pour ce faire. Elle a été le premier instrument international multilatéral à mettre en place un régime d'inspections « par mise en demeure », qui permettent de procéder aux vérifications pertinentes en tout temps et en tout lieu sur le territoire de l'Etat inspecté, sans que celui-ci puisse refuser, en cas de suspicion de violation ou d'allégation d'emploi d'armes. Le scénario syrien est exemplaire à ce titre, et l'on ne devrait à aucun prix négliger un tel outil, qui permettra de vérifier à tout moment et autant que nécessaire la bonne foi du régime de Damas.

disarmament, adopts a firm tone and outlines a certain number of binding provisions:

- It condemns the use of chemical weapons in Syria, and deems that the use of such weapons constitutes a threat to international peace and security, implicitly placing it in the context of Chapter VII of the UN Charter, which thereby allows for the possibility of the use of force. Furthermore, it contains an explicit reference to Chapter VII, which China and Russia sought to formulate more indirectly, stating that in the event of non-compliance with the resolution, measures “under Chapter VII” will be imposed.
- In accordance with the decision of the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW) on the 27<sup>th</sup> September, Syria should provide further information on its chemical weapons within 7 days, and complete the elimination of “all chemical weapons material and equipment” before the 30<sup>th</sup> June 2014. Syria provided an initial list of its chemical weapons on the 19<sup>th</sup> September that it must complete by the 4<sup>th</sup> October at the latest.

Upon its adhesion to the CWC, Syria declared that it would comply with the Convention in good faith, and that the Convention would be provisionally applied pending its formal entry into force. This kind of language is worthy of note.

It is now essential to verify the effective implementation of Syria's commitments, and the OPCW, in conjunction with Resolution 2118, will provide all the necessary means for doing so. The OPCW was the first multilateral international instrument to establish a regime of “challenge inspections”, which allows for pertinent verification at any time and anywhere in the territory of the inspected State, without any right of refusal, in case of a suspected violation or an allegation of use of chemical weapons. The Syrian scenario is exemplary in this respect, and this kind of tool should not be neglected at any cost, which will enable the verification of Damascus' good faith at all times and as often as necessary.